

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

Excusés : Christine BORSKI

## **1. ONF**

Présentation de monsieur PERROTIN Baptiste, nouvel agent ONF, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 en remplacement de Monsieur BENACCHIO Fabien.

2 187 hectares de forêts sont sous la responsabilité de Monsieur PERROTIN.

## **2. FINANCES**

Présentation du résultat d'exécution 2020.

Le résultat excédentaire est de 341 726,81 € y compris restes à réaliser.

En cette année particulière, les dépenses réelles de fonctionnement ont bien été maîtrisées : 709 000 € contre 740 400 € en 2019.

Les recettes de fonctionnement restent stables : 1 063 600 € en 2020 contre 1 070 200 € en 2019.

En investissement : 1 273 000 € de dépenses réalisées soit 50% des dépenses budgétisées et 721 744 € de dépenses engagées non terminées à reporter sur le budget 2021.

869 000 € de recettes réalisées et 833 262 € de recettes notifiées non encaissées à reporter sur le budget 2021.

Deux emprunts ont été réalisés pour le financement de l'aménagement des cinq espaces publics et refonte du sentier du patrimoine :

300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 0,37% sur une durée de 15 ans

200 000 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté au taux de 0,52% sur une durée de 20 ans.

La capacité d'autofinancement nette mesurant la capacité de la collectivité à financer les investissements ou les remboursements de la dette sur ses propres ressources est de 226 485 € en 2020 contre 238 214 € en 2019.

La capacité de désendettement de la collectivité exprimée en année est de 7.65 en 2020 contre 6.44 en 2019.

#### Ouverture de crédits avant vote du BP 2021

Pour le règlement des dépenses nouvelles d'investissement, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits avant le vote du budget primitif 2021, soit :

- 900 € à l'imputation 2152 pour acquisition signalisation
- 3 066 € à l'imputation 21538 pour passage caméra dans réseaux d'eaux pluviales

### **3. TRAVAUX**

#### Points sur opérations en cours

- Travaux centre bourg:

En raison des mauvaises conditions météorologiques, les travaux ont pris un peu de retard.

- Construction logements gendarmerie :

Après quelques petites modifications techniques demandées sur le projet, la commune pourra procéder au lancement des travaux, suite à l'accord du Ministère.

- Renforcement par création poste vers ancienne mairie :

Les travaux ont commencé le 23 novembre et doivent se terminer fin juin.

Le coût de cette opération d'un montant d'environ 300 000 € est pris en charge à 60% par le SIDEC et 40% par Enedis.

Seul 520 € seront à charge de la commune pour la réalisation des travaux d'infrastructure téléphonique et de branchements.

- Demande d'éclairage public route de Néglià

Suite à la demande de Monsieur LAOUSSE pour l'installation d'un éclairage public vers sa ferme et son habitation, le conseil municipal par 9 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions décide d'engager les travaux.

La commune prendra contact avec le SIDEC pour la réalisation de cette opération dont le coût devrait s'élever à 2 500 € à charge de la commune.

- Avancement programme « Petites Villes de Demain »

Suite à sa candidature en décembre, la commune, dans le cadre de la revitalisation de son bourg, a été retenue par l'Etat pour faire partie du programme « Petites Villes de demain » au côté de la commune de Moirans et ce pour une durée de 6 ans.

Ce programme, véritable opportunité pour la commune, permettra par une Opération de revitalisation de territoire (ORT) de soutenir et développer des domaines comme l'économie locale, la santé, la vie sociale, le patrimoine et la rénovation énergétique.

A ce titre, les deux communes bénéficient d'un soutien en ingénierie, par le recrutement d'un poste de chef de projet financé à hauteur de 75% par l'Etat.

Les 25% restants seront à partager entre la Communauté de Communes, les communes de Moirans et d'Arinthod après la signature d'une convention d'adhésion actant l'engagement commun des trois collectivités.

Aussi, pour travailler en lien avec le chef de projet recruté, sur les actions à mettre en œuvre, la commune décide de créer un groupe de travail.

#### **4. PERSONNEL**

- Transformation de l'emploi d'adjoint administratif contractuel en emploi d'adjoint administratif statutaire

Le contrat d'Aurélia LE BEC arrivant à échéance le 9 février 2020, et son travail satisfaisant aux besoins du service, le conseil municipal, après proposition du maire, décide de créer un emploi d'adjoint administratif statutaire et de nommer Madame Aurélia LE BEC adjoint administratif stagiaire à temps complet à compter du 10 février 2021.

- Disponibilité

Mme Corinne HUBERT qui avait demandé une disponibilité de 3 ans à compter du 22/02/2020, demande sa mutation auprès de la mairie de Pont-de-Poitte à compter du 12 mars 2021.

- Mise à jour tableau des effectifs

Suite à la modification des emplois, et à la proposition du Maire, le conseil municipal adopte les modifications du tableau des emplois comme suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdo.
<b>Filière administrative</b>			
Attaché	A	1	35h
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h
Adjoint administratif	C	1	35h
<b>Filière technique</b>			
Agent de maîtrise principal	C	1	35h

Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	35h
Adjoint technique	C	1	11,30 h
Adjoint technique	C	1	3h
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	

- Projet ratios d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade

La délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0% et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Aussi, sur proposition du Maire, le conseil municipal fixe, à partir de l'année 2021, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux en %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
C	Adjoint administratif	Adj. Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100

- Projet lignes directrices de gestion

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les avancements de grade ne sont plus soumis pour avis préalable aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion du Jura.

A cette date, l'autorité territoriale doit établir un projet de lignes directrices de gestion. Ce document doit retracer :

- les effectifs,
- la répartition par filière, par statut et par catégorie,
- les métiers et compétences de la collectivité,
- une analyse et projection des mouvements RH,

- la stratégie de pilotage des RH et donner les orientations en matière d'organisation et conditions de travail, de recrutement, de rémunération, de formation, de santé et sécurité, de l'égalité homme/femme.
- les critères pour l'évolution professionnelle par avancement de grade, pour la nomination suite à concours, pour l'accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur.

S'agissant de la promotion interne, c'est le centre de gestion qui définira un projet de Lignes directrices de gestion qui sera ensuite soumis au Comité Technique propre au Centre de Gestion.

Le projet présenté est validé par le conseil municipal.

## **5. TELEPHONIE**

Deux sites pour l'installation d'un pylône de téléphonie 4G sont à l'étude par l'opérateur FREE Mobile. Le premier sur le pylône existant, route du Bourbouillon et le deuxième route de Cernon.

Dès réception des cartes de couverture pour ces deux lieux, le conseil municipal décidera de l'emplacement pour une couverture maximale de la commune.

## **6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### Permanence des adjoints

Une permanence hebdomadaire assurée par les adjoints sera mise en place pour les administrés.

Le jour et l'heure de ces permanences seront communiqués prochainement.

### Demande de salle pour la pratique du sport santé :

Suite à la demande de l'association services et forme pour la mise à disposition d'un local pour la pratique du sport santé, le conseil municipal décide de mettre à disposition provisoirement de l'association la petite salle de réunion de la salle polyvalente.

### Vaccination COVID à ARINTHOD

La commune est prête logiquement à recevoir un centre de vaccination au RDC de la mairie. Elle n'attend plus que le feu vert de la Préfecture pour l'ouverture du site.

### Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- Vente maison PERROT/ CARRON rue du Faubourg à JOURDAIN Florent
- Vente maison WEBER rue des écoles à SCI LEMICHEL à CALVISSON (Gard)
- Vente maison DEPREZ/ARPINO rue fontaine du frêne à Naud Philippe à Echire (Les deux-sèvres)

Lotissement de Magnin

Vente terrain à bâtir au lotissement Magnin à M. et Mme SAHIN Ugur.